

BOURSE OSE

DOSSIER D'INSCRIPTION 20__

Intitulé du projet :

Thème du projet :

Catégorie d'âge du/des porteurs de projet :

16 / 17 ans

18 / 25 ans

PORTEUR DE PROJET

Nom :

Prénom :

Date de naissance / Âge :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

.....

PARTICIPANTS À L'ORGANISATION DU PROJET

Dans le cas où le projet est porté collectivement, merci de bien vouloir renseigner les différents éléments ci-dessous :

Nombre total de participants à l'organisation du projet :

Nombre total de filles : Nombre total de garçons :

Les autres membres du projet :

• MEMBRE 1

Nom :

Prénom :

Date de naissance / Âge :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

.....

• **MEMBRE 2**

Nom :

Prénom :

Date de naissance / Âge :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

.....

• **MEMBRE 3**

Nom :

Prénom :

Date de naissance / Âge :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

.....

• **MEMBRE 4**

Nom :

Prénom :

Date de naissance / Âge :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Situation scolaire ou professionnelle :

.....

PIÈCES À FOURNIR

- Justificatif de domicile du porteur de projet habitant Sartrouville
- Photocopie de la carte d'identité du porteur de projet
- Dans le cas où le projet implique une nécessité de transports avec un véhicule personnel, joindre la copie du permis de conduire, ainsi que la carte grise du véhicule utilisé
- RIB du porteur de projet

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)
demeurant
représentant légal de

- Déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions relatives à l'attribution de la bourse « OSE ! », telles que décrites dans le règlement joint
- L'autorise à participer au projet
- L'autorise à solliciter une bourse
- Autorise la Ville de Sartrouville à utiliser l'image de

Fait à Sartrouville, le

Signature, précédée de la mention « lu(e) et approuvé(e) »

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions relatives à l'attribution de la bourse « OSE ! », telles que décrites dans le règlement joint et contresigné.

Les candidats acceptent que leur image soit utilisée par la ville de Sartrouville.

Fait à Sartrouville, le

Signature, précédée de la mention « lu(e) et approuvé(e) »

RÉSERVÉ AU SIJ

Date de l'inscription :

Présélection : Oui Non

Décision du jury :

Règlement

▪ Article 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à faire acte de candidature, les jeunes de 16 à 25 ans, résidant à Sartrouville depuis un an au moins. Remettre le dossier d'inscription dûment complété ainsi que le règlement signé. Par ailleurs, un rapport de présentation du projet d'un minimum de 10 pages doit accompagner la remise du dossier d'inscription.

▪ Article 2 : NATURE DES PROJETS

Les types de projets concernés par ce dispositif sont :

- Citoyenneté : tous les projets visant à développer la citoyenneté et la notion de vivre ensemble au sein d'un quartier ou de la ville
- Solidarité : tous les projets visant à développer des actions solidaires (humanitaire, bourse aux vêtements, concert caritatif)
- Développement durable : tous les projets visant à développer des actions sur ce sujet (tri sélectif, gaspillage alimentaire, collecte de bouchons/piles...)
- Santé : tous les projets visant à effectuer de la prévention santé auprès de différents publics (addictions, alimentation, hygiène de vie...)
- Intergénérationnel : tous les projets visant à favoriser le lien entre générations
- Création d'entreprise : tous les projets visant à créer ou développer des entreprises

Ne seront pas retenus les projets de vacances loisirs, d'études et de formation. Seront également exclus les projets consistant à participer à des opérations organisées qui ne sont pas de l'initiative directe du candidat.

▪ **Article 3 : PRÉSENTATION DES DOSSIERS**

Le dossier sera présenté en un exemplaire, dactylographié et comportera les éléments d'appréciation suivants :

- Les coordonnées précises du porteur de projet et des participants (identité, situation, niveau d'études, indication du chef de projet et autorisation parentale pour les mineurs)
- Un descriptif du projet (nature, date, lieu, genèse, objectifs, actions envisagées, partenaires, retombées locales)
- Un plan de communication
- Un budget prévisionnel précis développé en charges et produits et la demande de financement faite à la ville dans le cadre de la bourse OSE
- Un échéancier du projet
- Le règlement de la bourse signé par le ou les candidats
- Un justificatif de domicile
- La photocopie de la carte d'identité du porteur de projet
- Tout autre document nécessaire à la bonne compréhension du projet

Les modalités de dépôt du dossier, papier et numérique, sont indiquées dans l'appel à projet émis chaque année.

▪ **Article 4 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES BOURSES**

Une présélection des dossiers sera effectuée par le SIJ et la directrice du service Famille et Jeunesse. Les projets présélectionnés seront ensuite examinés par un jury composé d'un membre de la Direction Générale, des élus Jeunesse, de la directrice du service Famille et Jeunesse, de la responsable du SIJ et des lauréats de l'année précédente.

Les candidats dont le dossier aura été retenu seront appelés à soutenir leurs initiatives devant le Jury qui pourra, en fonction du projet, attribuer une bourse d'une valeur de 200 à 1000 € à quatre lauréats maximum. Les dates de réunion du jury et de remise des bourses seront précisées dans l'année.

Lors de la remise des bourses, la présence des lauréats est obligatoire.

▪ **Article 5 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ**

Les lauréats, ayant eu connaissance du présent règlement, n'engageront en aucun cas la responsabilité de la ville de Sartrouville sur quelque fondement que ce soit pour des faits résultant de la réalisation du projet.

Ils s'engagent à souscrire un contrat d'assistance et toutes les assurances nécessaires à la réalisation du projet.

▪ Article 6 : DÉSISTEMENT

Si le projet ne peut ou ne s'est pas réalisé avant la fin de l'année en cours, le bénéficiaire s'engage à en avvertir aussitôt l'équipe du SIJ par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cette hypothèse, il s'engage à rembourser la bourse reçue dans sa totalité. La collectivité émettra un titre de recette en cas de remboursement.

Toutefois, et ce à titre exceptionnel, une prolongation des délais pourra être accordé au bénéficiaire. Celui-ci devra justifier d'un cas de force majeure.

▪ Article 7 : ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES ET COMMUNICATION

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à remettre dans les trois mois après la réalisation de leur projet un rapport comportant le bilan financier, le carnet de bord de l'opération et tout document photo/vidéo illustrant l'action sur le terrain.

Ils s'engagent à inviter le jury lors de la réalisation du projet.

Par ailleurs, ils s'engagent à faire figurer sur tous les supports matériels et de communication du projet, le logo de la ville de Sartrouville et celui du SIJ. Pour cela ils se rapprocheront du service de la Communication.

La ville de Sartrouville se réserve le droit de publier ce rapport ou de le présenter dans le cadre de manifestations initiées par elle ou organisées avec son partenariat.

▪ Article 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La présentation d'un dossier auprès du SIJ implique l'acceptation du présent règlement.

Par l'acceptation de ce règlement les porteurs de projets autorisent la ville de Sartrouville à utiliser leur image sur le site Internet, la page Facebook, le journal ou le magazine de la ville ou tout autre support de communication.

Fait à Sartrouville, le

Signature,
précédée de la mention « lu(e) et approuvé(e) »

Signature du représentant légal, pour les mineurs,
précédé de la mention « lu(e) et approuvé(e) »